

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-26

L'an deux mil vingt-quatre

Le quatre avril

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

Présents : Mme MAYOISSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes FREBAULT, LAURENT, PIERRE, Ms PETITJEAN, GIBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER

**Excusées : Mme BLANC qui a donné pouvoir à Mme MAYOISSIER
Mme PLISSONNIER**

Secrétaire de séance : M. REYNAUD

Date de Convocation : 28 mars 2024

OBJET : PRISE DE PARTICIPATIONS DANS LA SAS BRESSE ENERGIES CITOYENNES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la SAS Bresse Energies Citoyennes, créée le 26 janvier 2018, a pour objectif de participer à la transition énergétique en implantant des installations photovoltaïques sur des toitures publiques et de sensibiliser le public à cette démarche, notamment en proposant une prise de participations dans le capital de la SAS.

Cette dernière s'est portée candidate pour la réalisation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les toits de la salle Henri Baillet/périscolaire/restaurant scolaire et de l'église de Servas, suite aux appels à manifestation lancés par la Commune en 2023 et 2024.

Monsieur le Maire indique que Bresse Energies Citoyennes est une société par actions simplifiée de l'économie locale (ESS). Son capital est variable et est ouvert à toute personne physique et morale souhaitant agir de manière concrète pour le développement des énergies renouvelables dans l'agglomération de Bourg-en-Bresse. L'entrée de tout nouvel actionnaire est soumise à l'agrément du conseil de gestion de cette société.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de se positionner sur la prise de participations dans cette société par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'entrée au capital de la SAS Bresse Energies Citoyennes de la Commune de Servas ;

- **APPROUVE** la souscription par la Commune de Servas de 45 actions d'une valeur nominale de 110 € soit un montant de participations de 4 950 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN

